



POSTULAT URGENT

Auteur PLR/FDP, par Florian Piasenta
Objet Nos campings en danger imminent ?
Date 07/03/2026
Numéro 2026.03.007

Actualité de l'événement

Les dangers naturels et plus particulièrement les campings sont sous la loupe du canton depuis peu. Le courrier qui en découle le prouve.

Imprévisibilité

La réaction soudaine et inattendue du service ne laisse pas de marge de manoeuvre aux communes, aux bourgeoisies et aux propriétaires

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Il est urgent de laisser aux communes un laps de temps acceptable pour se mettre en conformité et de créer une task-force qui pourra les épauler.

Treize campings en Valais ont été diagnostiqués comme potentiellement dangereux. Les communes ainsi que les propriétaires ont reçu un courrier de la part du SMTE en date du 19 décembre 2025.

Le canton envisagerait de fermer ces établissements dès cet été, une mesure qui entraînerait des répercussions économiques significatives sur nos communes et le canton du Valais.

La sécurité des usagers est primordiale, et les communes reconnaissent la nécessité d'agir rapidement. Cependant, une fermeture immédiate ne tient pas compte des efforts déjà en cours pour améliorer les infrastructures des campings concernés.

Ces lieux de villégiature jouent un rôle crucial dans l'économie locale, attirant des touristes et générant des emplois. Ces places permettent également de lutter contre le camping sauvage et sont également un lieu de vie pour bon nombre de saisonniers.

Leur fermeture prématurée pourrait entraîner une perte de revenus significative pour les communes et le canton. Les communes sont toutes conscientes et sont prêtes à collaborer avec les différents services pour mettre en place des mesures d'amélioration. Cependant, un délai supplémentaire est nécessaire pour permettre aux exploitants de se conformer aux exigences de sécurité.

Conclusion

Il est essentiel de trouver un équilibre entre la sécurité et la durabilité économique. Nous sollicitons votre soutien pour garantir que les campings puissent continuer à fonctionner tout en assurant la sécurité de leurs usagers.

Le Conseil d'Etat doit faire une pesée des intérêts liée aux dangers réels liés à ces campings.

Il doit proposer un calendrier clair et acceptable pour que les communes puissent effectuer leur travail.

Il doit également soutenir les communes à travers une task-force dédiée.